

Résultats communiqués par l'URSSAF



Lutte contre le travail dissimulé : les résultats 2022

Dans la continuité de l'année 2021 qui avait déjà connu une progression de **30%**, l'Urssaf a renforcé son engagement avec plus de **38 486 actions** contre le travail dissimulé au niveau national (+ 4,8% en un an).

Ces actions portent essentiellement sur la prévention (83% des actions globales) et ciblent prioritairement les secteurs les plus touchés par la fraude, notamment le BTP (**27,4%**), le commerce (**21,3%**) et l'hôtellerie/restauration (**10,2%**).

Ce sont au total plus de **3,5 milliards d'euros** qui ont été redressés de 2018 à 2022, soit plus de 50% par rapport aux résultats de la précédente Convention d'objectifs et de gestion (feuille de route signée avec l'Etat).

En Midi-Pyrénées, le montant des redressements pour l'année 2022 s'élève à **33, 52 millions €** avec **1 870 actions** menées contre la fraude (soit une progression de 20% par rapport à 2021).

Ces actions portent essentiellement sur la prévention (82,35 % des actions globales) et ciblent prioritairement les secteurs les plus touchés par la fraude, notamment le BTP (**47 %**), la sécurité privée (**18%**), prestations de service (**15%**) et le commerce (**5 %**).

Entre 2018 et 2022, ce sont **128,71 millions €** qui ont été redressés, soit + **253,57 %** par rapport aux résultats de la précédente Convention d'objectifs et de gestion.



C'est l'équivalent de:



* Evaluation réalisée à partir des coûts moyens des prestations données par les caisses de Sécurité sociale et Pôle emploi.